

La continuité des politiques des institutions financières internationales :

L'exemple de la protection sociale

**Deuxième Université de printemps du GRES
Le Temple sur Lot, 13-15 mai 2004**

Jean-Marie Harribey

Université Bordeaux IV

Groupement de Recherches Economiques et Sociales (GRES)

Institut Fédératif de Recherche sur les Dynamiques Economiques (IFREDE)

Centre d'Economie du développement (CED)

Résumé :

La globalisation a pour conséquence essentielle d'accélérer le processus de concentration des richesses dans le monde. Mais cela n'a pas pour autant contribué à résoudre les contradictions du capitalisme qui bute sur la difficulté de relancer une accumulation durable. Aussi d'énormes pressions s'exercent-elles pour privatiser les services publics et les systèmes de protection sociale, comme champs de nouveaux profits. Les grandes institutions financières internationales poussent les pays développés et obligent les pays en développement à entreprendre des réformes de leurs systèmes de santé et de retraites dans le sens d'une libéralisation partielle ou complète.

Ces réformes sont engagées au nom de l'équilibre financier des caisses d'assurance maladie et des régimes par répartition soi-disant menacé par l'évolution démographique, menace dont seraient à l'abri les systèmes privés. Nous examinerons cette question en montrant le caractère peu scientifique de l'argumentaire en faveur du démantèlement de la protection sociale. Nous verrons que l'évolution démographique implique nécessairement une modification de la répartition des revenus à deux niveaux hiérarchiquement ordonnés : au sein de la valeur ajoutée entre masse salariale et revenus du capital, puis au sein de la masse salariale elle-même entre salaires directs et prestations dues au titre de la protection sociale.

Abstract :***The continuity of the International Financial Institutions' policies : The Example of Social Welfare***

The main consequence of globalization is to accelerate the process of concentrating the wealth all around the world. Nevertheless, it did not contribute to solve the contradictions of capitalism which is not able to boost a long-time accumulation. Therefore, there are tremendous pressures to privatize the public services and the systems of Social Welfare, which are now regarded as sectors of potential profit. The great international financial institutions are urging the developed countries and are forcing the under-developed ones to reform their Health and Pension systems in order to achieve a partial or total liberalization/privatization.

These reforms are said to be undertaken to preserve the financial balance of the Health insurance funds and the state sponsored redistribution pension scheme which are supposedly threatened by demographic evolution, whereas private systems would be safe from this threat. We shall deal with this topic and show how far from being scientific the argument in favor of the dismantlement of Social Welfare proves to be. We shall show as well that the demographic evolution implies necessarily a modification in the distribution of the incomes at two different and hierarchically arranged levels : firstly, within the added value between wages and incomes of capital, then within total wages themselves between direct wages and benefits from Social Welfare.

Mots-clés : institutions financières, libéralisation, protection sociale, répartition, rapports sociaux, démographie, théorie de la valeur

Key-words : financial institutions, liberalization, social welfare, distribution, social relations, demography, theory of value

Introduction

A partir du dernier quart du XX^e siècle, un nouveau régime d'accumulation à dominante financière s'est installé dans le monde. Impulsé par la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la montée des taux d'intérêt, conforté par des Etats organisant eux-mêmes la dérégulation publique, ce mouvement de fond a favorisé la centralisation et la concentration du capital par d'innombrables fusions et absorptions. Il a bâti son succès sur un bouleversement complet des modes de gestion de la force de travail. Les maîtres mots sont devenus chômage naturel, précarité, flexibilisation et intensification du travail, recul relatif des salaires par rapport à la productivité du travail. L'augmentation du taux d'exploitation de la force de travail s'est traduite par la détérioration constatée dans tous les pays de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et elle a été mise au service de la « création de valeur pour l'actionnaire », formule magique érigée en loi suprême du nouveau capitalisme, baptisé au cours de la décennie 1990 « nouvelle économie » au moment où ont explosé les nouvelles techniques d'information et de communication.

Cependant, la financiarisation produit ses propres limites en termes de potentialités d'accumulation réelle¹. Mis à part les Etats-Unis pendant la décennie 1990, tous les grands pays développés connaissent depuis de nombreuses années une situation économique morose, voire proche de la déflation comme au Japon et en Allemagne, pendant que nombre de pays émergents sont frappés de plein fouet par les crises financières à répétition. Aussi d'énormes pressions s'exercent-elles pour élargir le champ d'accumulation à des secteurs jusque-là hors d'atteinte pour le capital. La privatisation des services publics et des systèmes de protection sociale et la marchandisation progressive de tous les espaces non marchands sont des éléments essentiels de ce processus mis en forme notamment par l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'Organisation mondiale du commerce. De leur côté, les grandes institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) exhortent les pays développés et obligent les pays émergents à entreprendre des réformes de leurs systèmes de santé et de retraites dans le sens d'une libéralisation partielle ou complète.

On aurait pu croire que l'échec social patent, et reconnu comme tel, des plans d'ajustement structurel eût suffi à engager les IFI vers un infléchissement de leur stratégie en direction des pays en voie de développement. Mais les nouvelles orientations au nom de la « bonne gouvernance » signent-elles l'abandon du « consensus de Washington » ?

L'exemple de la protection sociale est particulièrement éclairant pour aider à répondre à cette question, et cela à un double titre. D'abord, partout dans le monde, de profondes réformes ont été engagées depuis plus de dix ans pour remettre en cause tant les systèmes de retraites fonctionnant selon le principe de la répartition et les remplacer, au moins en partie, par des systèmes par capitalisation, que les systèmes d'assurance maladie pour, là aussi, les restreindre et ainsi mieux les privatiser. Ensuite, ces réformes sont engagées au nom de l'équilibre financier des caisses d'assurance maladie et des régimes par répartition soi-disant menacé par l'évolution démographique, menace dont seraient à l'abri les systèmes privés. Cela peut sembler un paradoxe que ces derniers soient indifférents à l'accroissement du taux de dépendance économique de la population inactive à l'égard de la production réalisée par les actifs. C'est pourtant l'idée en filigrane, parfois explicite, contenue dans les justifications des réformes entreprises ou projetées. Nous nous proposons ici d'examiner cette question en mettant en évidence le caractère peu scientifique de l'argumentaire en faveur du démantèlement de la protection sociale, après avoir rappelé les grandes lignes du nouveau

¹. Voir Duménil G., Lévy D. [2003], *Economie marxiste du capitalisme*, Paris, La Découverte, Repères.

credo des IFI. Nous verrons ensuite que l'évolution démographique implique nécessairement une modification de la répartition des revenus à deux niveaux hiérarchiquement ordonnés : au sein de la valeur ajoutée entre masse salariale et revenus du capital, puis au sein de la masse salariale elle-même entre salaires directs et prestations dues au titre de la protection sociale.

1. Du « consensus de Washington » à la « bonne gouvernance »

Le « consensus de Washington »² est l'accord implicite du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour imposer des normes libérales aux pays demandeurs de crédit, bien qu'il ne fût jamais formalisé comme un accord officiel international. Il repose sur trois séries de principes.

Des principes monétaristes

- Trop d'émission de monnaie est rendue responsable à la fois de l'inflation et du déficit extérieur par suite d'un niveau de la demande jugé excessif.
- L'économie est régulée par les ajustements des prix.
- Le chômage est naturel et on ne peut arbitrer entre lui et l'inflation sur le long terme.
- L'intervention de l'Etat est déstabilisante car elle se fait au détriment de l'activité privée (effet d'éviction et hausse des taux d'intérêt).
- Les prêts du FMI ne sont pas accordés au regard des difficultés d'un pays mais sont conditionnés par le respect de normes d'équilibre : « Il (le FMI) s'est rallié à la position pré-keynésienne de l'austérité budgétaire en cas de crise »^{3b}. L'exemple de l'Argentine est emblématique de l'échec de l'austérité et de la dollarisation de la monnaie.

La croyance aux anticipations rationnelles

- Dans leur ensemble, les individus disposent de toute l'information nécessaire pour prendre des décisions rationnelles en toute circonstance. S'il y a des fluctuations, c'est qu'elles sont dues à une information imparfaite.
- Les variations de prix permettent un réajustement spontané et immédiat du marché.
- Les politiques sont toujours inefficaces dans l'hypothèse de rationalité.

La foi en la libéralisation... sélective

- Abaissement de toutes les barrières douanières pour tous les produits que cherchent à exporter les pays développés mais réticences pour supprimer les subventions à leur agriculture (plus de 350 milliards de dollars par an) ou bien pour laisser entrer les produits textiles pour lesquels beaucoup de pays en voie de développement ont des avantages comparatifs.
- Libéralisation des marchés financiers : ce processus est exigé des pays en voie de développement dans des délais beaucoup plus courts que ceux que s'étaient accordés les pays développés. Le FMI conseille aux pays dont les entreprises privées empruntent aux banques internationales à des taux élevés de prendre la précaution d'augmenter d'un montant équivalent leurs réserves qui seront placées en bons du Trésor américain à un taux bien plus faible. Quand il accorde un crédit dans le but de maintenir un temps le taux de change à un

² . L'expression est due à Williamson J. [1989], « What Washington means by policy reform », in *Latin American Adjustment : How much has happened ?*, Washington, Institut of International Economics.

³ . Stiglitz J.E. [2002], *La grande illusion*, Paris, Fayard, p. 68. L'auteur indique qu'à la stratégie des années 1930 du « dépouille tes voisins » par le biais du protectionnisme », le FMI a substitué celle du « dépouille-toi toi-même » [p. 147-150 et p. 272] qui consiste à reconstituer des réserves de change en entrant en récession qui diminue toujours les importations.

niveau élevé, c'est pour permettre aux investisseurs étrangers et aux riches nationaux de faire sortir avantageusement leurs capitaux grâce à des marchés désormais bien ouverts.

- Privatisations pour renforcer les monopoles privés avec la complicité des gouvernements locaux et étrangers. Ainsi, la privatisation du téléphone en Côte d'Ivoire s'est faite de telle sorte que France Telecom s'adjuge le monopole du réseau fixe et du réseau mobile et ensuite pratique une hausse considérable des tarifs. En Argentine, le gouvernement français fit pression pour que le contrat de concession de la compagnie Aguas Argentinas à la Lyonnaise des eaux soit réécrit plus favorablement pour cette dernière.

La conclusion commune à ces trois séries de principes est qu'il faut réduire l'Etat au maximum, c'est-à-dire au... minimum.

L'impasse est faite sur trois éléments :

- Le développement rapide en Asie du sud-est s'est réalisé sous la direction d'un Etat fort, très interventionniste, voire planificateur comme en Corée du Sud, ou prenant le contre-pied des préconisations du FMI comme la Malaisie qui taxa les sorties de capitaux et put diminuer ses taux d'intérêt et sortir plus vite de la crise de 1997. De même, les rares pays qui ont osé s'affranchir des ordres du FMI s'en sont mieux portés : ainsi, l'Ouganda, contre l'avis du FMI, a supprimé les frais de scolarité obligatoires et la scolarisation a fait un bond, surtout celle des filles.

- La faillite de l'action de l'Etat en Afrique est attribuée à un Etat récusé par principe alors que, dans le cas africain, se sont souvent construits des Etats sur les ruines des pouvoirs traditionnels à dominante patrimoniale qui ne pouvaient que faciliter les phénomènes de clientélisme, voire de corruption.

- Plus généralement, le consensus de Washington méconnaît totalement ce qu'est un marché et les rapports qu'il entretient avec l'ensemble des institutions sociales et notamment avec l'Etat.

Les conséquences sont catastrophiques :

- Libéralisation du commerce + taux d'intérêt élevés = destruction d'emplois.
- Ouverture des marchés financiers + déréglementation = instabilité et crise.
- Privatisations + constitution de monopoles = hausse des prix.
- Austérité budgétaire + diminution des dépenses d'éducation et de santé = appauvrissement des plus pauvres et destruction du tissu social.

Devant l'échec complet de l'application de ce consensus, et notamment devant l'échec total de la thérapie de choc imposée à la Russie pour passer à l'économie de marché sans qu'aucune institution ne soit en place, les plus keynésiens ou les moins orthodoxes des économistes de la BM ont réintroduit dans leur mode de pensée l'imperfection des marchés, les asymétries d'information et la nécessaire coordination par l'Etat.⁴ Y a-t-il quelque chose de nouveau sous le ciel de Washington ?

Le marché n'est plus considéré comme omniscient et l'Etat doit réduire l'incertitude sans se substituer aux acteurs privés. En faisant en sorte que les taux d'intérêt ne soient pas trop élevés, il ne s'agit pas seulement de rendre plus abondant le crédit mais de l'orienter vers des investissements moins risqués, donc plus sûrs à long terme et de nature à assurer une croissance plus équilibrée et moins chaotique.

Une vision néo-institutionnaliste semble donc se substituer à la toute-puissance du marché. Mais il ne s'agit pas de remettre à la collectivité la maîtrise de son avenir, ni même la

⁴ . Voir Assidon E. [2000], « FMI-Banque mondiale : la fin du consensus théorique », *L'économie politique*, n° 5, 1^{er} trimestre, p. 40-53.

gestion des biens publics locaux ou globaux. Cette question des biens publics, qui, par définition, ne peuvent être pris en compte par le marché, est laissée en suspens.⁵ Il s'agit pour l'Etat de mettre en place les institutions pour que les marchés fonctionnent mieux : « le marché et l'Etat sont complémentaires, puisqu'il incombe au second de mettre en place les bases institutionnelles nécessaires au fonctionnement du premier », nous assure la BM⁶. La complémentarité en question est faite de soumission du collectif au privé et non l'inverse. C'est-à-dire, un renversement de la problématique de Karl Polanyi⁷ : comme le dit avec justesse Gérard Azoulay, « l'économie est considérée comme le lieu principal d'organisation du social ; ainsi le social serait encastré (*embedded*) dans le marché »⁸.

La seule mission de « providence » qui est laissée à l'Etat est de mettre en place un filet de sécurité minimal pour les plus pauvres. L'Etat ne doit plus avoir de stratégie globale de développement, mais s'insinuer dans les défaillances du marché afin de donner à celui-ci l'efficacité maximale. Il ne doit pas garantir à toute la population des services publics gratuits et une protection sociale universelle, mais « cibler » son assistance en direction des plus pauvres, tous les autres (notamment tous les salariés qui sont considérés comme faisant partie des classes moyennes, voire des « privilégiés ») pouvant payer une assurance ou des services (éducatifs, sanitaires) délivrés par le marché : une logique d'équité⁹ est substituée à une logique d'égalité et de droits universels.

Dans cette perspective, le recours à la « société civile » ne doit pas tromper. L'accent mis sur la nécessité d'associer les ONG à la gouvernance, sur la transparence et sur la lutte contre la corruption pourrait être considéré comme une dimension éthique donnée au développement¹⁰. En fait, d'une part, il s'agit davantage d'améliorer l'information circulant sur le marché et la coordination des agents, de telle sorte que leurs anticipations soient les plus rationnelles possibles. D'autre part, il s'agit de récupérer, contrôler et canaliser les pratiques sociales nouvelles et les initiatives populaires d'organisation collective de la survie que l'ajustement structurel a suscitées.

La « bonne gouvernance » élargit les bases sociales de la rationalité capitaliste, c'est-à-dire de l'ajustement libéral. Les normes sociales qu'il convient d'établir sont là pour que soient respectés la propriété et les contrats. Voire pour que l'austérité soit acceptée par les populations. Ecoutons Michel Camdessus, ex-directeur général du FMI, fin connaisseur s'il en est de l'ajustement structurel, et désormais apôtre de la « bonne gouvernance » et de la « mondialisation à visage humain » : « Le succès social des politiques de développement,

⁵ . Voir Gabas J.J., Hugon P. [2001], « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *L'économie politique*, n° 12, 4^e trimestre, p. 19-31 ; Gabas J.J., Hugon P., Le Roy E., Lille F., Marty C., Verschave F.X., Vinokur A. [2001], *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Ed. Colophon ; AITEC, Agir ici, CRID [2002], *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002 « Le financement du développement durable »*, Archimède & Léonard, Hors-série n° 16, été ; Lille F., Verschave F.X. [2003], *On peut changer le monde, à la recherche des biens publics mondiaux*, Paris, La Découverte.

⁶ . Banque mondiale [1997], *Rapport sur le développement dans le monde 1997, L'Etat dans un monde en mutation*, Washington, D.C., Oxford University Press, p. 4. Voir aussi PNUD [1999], *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Bruxelles, De Boeck, chapitre 5, p. 97-114.

⁷ . Polanyi K. [1983], *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard.

⁸ . Azoulay G. [2002], *Les théories du développement, Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 302.

⁹ . Il ne faut pas se méprendre ici sur cette notion d'équité qui pourrait sembler synonyme de justice. Elle puise son origine dans la philosophie libérale américaine qui vise à instaurer des discriminations positives, c'est-à-dire des compensations, pour assurer une couverture minimale aux seuls plus pauvres, et elle s'éloigne d'une conception universaliste. On peut en voir une application en France avec la prime pour l'emploi ou les projets de protection sociale à plusieurs vitesses.

¹⁰ . Une étude d'Andrew Mason et de la Banque mondiale en 2001 établit une forte corrélation entre le bas niveau d'implication des femmes dans la vie publique et les forts niveaux de corruption gouvernementale.

c'est-à-dire la participation de tous au projet collectif, la transparence, la réduction des inégalités, est aussi une condition *pour faire réussir les politiques de rigueur.* »¹¹ Ou bien encore : « On n'arrivera pas sans douleur à humaniser la mondialisation. »¹² Son successeur à la tête du FMI, Horst Köhler, n'est pas en reste quand il déclare : « Les Argentins ne s'en sortiront pas sans douleur. »¹³ On comprend alors que le FMI et la BM fassent mine d'assouplir leur « conditionnalité » en préférant la notion de « sélectivité » pour élire parmi les pays émergents ceux qui seront dignes d'être aidés financièrement, c'est-à-dire toujours capables d'offrir des garanties suffisantes aux capitaux internationaux. Les Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) doivent être préalablement validés par le FMI et la BM pour que les pays pauvres puissent prétendre à l'allègement de leur dette ou bien à de nouveaux financements auprès de l'Agence internationale du développement ou du FMI.¹⁴

La préparation de la Conférence de Johannesburg, lors des rencontres de Monterrey et Bali au printemps 2002, a fait prévaloir une conception particulière de l'aide au développement qui s'intègre parfaitement dans l'orientation de la « bonne gouvernance ». Le consensus de Monterey réaffirme tous les dogmes libéraux qui ont conduit au désastre de nombre de pays au cours des vingt dernières années : il faut une « bonne gouvernance », sous-entendu l'austérité budgétaire et salariale ; et il faut s'inscrire dans le libre-échange généralisé, sous-entendu la concurrence entre le pot de fer et le pot de terre, le fort et le faible. Rien n'est dit sur près de trois décennies de plans d'ajustement structurel, sur l'amoncellement de la dette à cause de taux d'intérêt exorbitants et sur les crises sociales majeures dues à cet assujettissement. Il est préconisé de développer des plans de partenariat entre les pays en voie de développement et les investisseurs privés.

Or, si les pays émergents reçoivent des investissements privés internationaux dès lors qu'ils connaissent une croissance vigoureuse, ce n'est pas le cas des pays les plus pauvres. De plus, dans certains pays émergents, notamment ceux d'Amérique latine, les investissements directs étrangers, en termes de flux, ne compensaient pas tout au long de la décennie 1990 les sorties sous formes de dividendes, profits et rentes. D'où la contrainte terrible pour les Etats de s'endetter à l'extérieur pour aider au financement du secteur privé. Ou bien, comme le rapporte Pierre Salama¹⁵, l'artifice pour eux consistant à faire élaborer de faux projets d'investissements par les entreprises publiques de manière à attirer les capitaux étrangers utilisés ensuite pour payer le service de la dette, condamnant les entreprises publiques au délabrement.

2. Privatisation, nouvel horizon de la protection sociale ?

A la segmentation du salariat correspond une protection sociale à plusieurs vitesses

En 1988 déjà, l'OCDE¹⁶ condamnait les retraites par répartition et, en 1994, la Banque mondiale¹⁷ préconisait l'installation de systèmes de retraites fondés sur trois piliers : le premier, collectif, garantissant une couverture minimale ; le second, complémentaire et obligatoire, mais géré par des groupes financiers privés ; et le troisième, facultatif et

¹¹ . Camdessus M. [2000-a], Entretien, *Sud-Ouest*, 27 mai, souligné par moi.

¹² . Camdessus M. [2000-b], Entretien, *Sud-Ouest*, 17 octobre.

¹³ . Köhler H. [2002], Entretien, *Le Monde*, 23 janvier.

¹⁴ . Voir Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F. [2002], « Processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », *L'économie politique*, n° 16, 4^e trimestre, p. 32-54.

¹⁵ . Salama P., Atelier 2 : « Les financements privés internationaux », in AITEC, Agir ici, CRID [2002], *op. cit.*, p. 85-111.

¹⁶ . Holzmann R. [1988], *Reforming Public Pensions*, Paris, OCDE.

¹⁷ . World Bank [1994], « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5^e volume, n° 4, août-octobre.

individuel, également géré par de tels groupes. Depuis ce moment, dans tous les pays, une campagne est menée pour aboutir à une remise en cause des systèmes de retraites par répartition. Le FMI déclare sans ambages : « Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social. »¹⁸ Une ordonnance européenne en date du 22 mars 2001 a donné suite à deux directives de 1992 ne reconnaissant comme produits de retraite complémentaire facultatifs que ceux qui ont recours à des techniques de capitalisation.

Pourquoi la Banque mondiale justifie-t-elle la protection sociale à trois vitesses ? Pour mettre en adéquation celle-ci avec la politique de segmentation du salariat mise en œuvre depuis deux décennies. La déconstruction de l'Etat-providence est liée à l'éclatement du rapport salarial tel que l'avait normalisé la deuxième moitié du XX^e siècle. Le droit commercial et le droit fiscal sont alors appelés à remplacer le droit du travail amoindri. Les chômeurs et les salariés pauvres et précaires sont réduits à entrer progressivement dans les dispositifs de l'assistance publique (en France, le PARE puis le RMA, la CMU, et, pour finir la vie, le minimum vieillesse). A l'autre bout du salariat, les salariés très qualifiés à qui l'on fait miroiter les miracles de la sphère financière sont attirés comme les papillons sur la lampe par les fonds de pension, l'épargne salariale, les stocks-options et toutes les formules d'assurances. « Et au milieu, pris en tenailles, le salariat standard avec son panier de soins et sa retraite par répartition évolue entre la menace de la dégradation sociale (la chute dans le "précarariat") et la promesse de la promotion et de l'accession au statut de "rentier" de la finance. »¹⁹

Salariat	Salaire	Normes	Retraites	Santé
Précaire	Sous-SMIC exempté de CS + Crédit d'impôt	Assistance publique	Minimum vieillesse	Couverture médicale universelle
Standard	Salaire stagnant	Norme sociale minimale	Répartition	Panier de soins
Supérieur	Rémunérations financières	Logique de la liberté et du risque	Capitalisation	Assurances privées

Tableau remanié d'après M. Husson, *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003, p. 51.

Vis-à-vis des pauvres, les gouvernants se donnent un alibi démocratique avec la garantie universelle qui est un filet de sécurité permettant de contrôler les dépenses de santé. Et en même temps, cela ouvre le champ libre aux assurances privées destinées à donner aux titulaires de hauts revenus la possibilité de compléter le panier de soins dont le devenir est programmé à la baisse. Encadrées par ces bornes à chaque extrémité, les dépenses socialisées seront alors « maîtrisées ». La santé sera coincée entre l'assistance et la marchandisation²⁰ au prétexte de la mondialisation : ainsi, Robert Reich distingue-t-il trois catégories d'emploi²¹ :

¹⁸ . Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997], « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », International Monetary Fund, Occasional Paper n° 153.

¹⁹ . Husson M. [2003], *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, p. 53. Sur l'état de la protection sociale en Europe, voir Abramovici G. [2004], « La protection sociale en Europe », *Eurostat, Statistiques en bref*, « Populations et conditions sociales », Thème 3, n° 6.

²⁰ . Voir Concialdi P. [1999], « Pour une économie politique de la protection sociale », *Revue de l'IREs*, n° 30, 2, <http://www.ires-fr.org/files/publications/revue/r30/chap7.pdf>.

²¹ . Reich R. [1993], *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod, cité par M. Husson [2003], *op. cit.*, p. 51.

les services aux personnes, la production courante et la manipulation de symboles, auxquelles correspondent trois « formules salariales »²²

L'alibi démographique

Le point de départ du raisonnement des instances internationales est l'évolution démographique induite par la baisse des taux de fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et, de manière plus temporaire, par l'arrivée en âge de la retraite de la génération du baby-boom d'après-guerre dans les pays européens. Cette évolution est désignée habituellement par l'expression « vieillissement démographique ». A titre d'exemple, le taux de dépendance économique de la population inactive française à l'égard de la population active s'accroîtra de 25% de 2000 à 2040 (0,56% en moyenne annuelle), et celui des seuls retraités vis-à-vis de la population active augmentera de 75% (1,41% en moyenne annuelle).²³

Que dit la Banque mondiale au sujet de cette évolution ? Le risque est la « détérioration du financement des régimes par répartition », tandis que l'augmentation du taux de dépendance n'a « aucun effet direct sur le niveau du financement ou des prestations des régimes par capitalisation »²⁴. L'auteur reconnaît que les retraites par capitalisation peuvent être soumises aux risques inhérents aux marchés financiers, mais « il s'agit là du pendant des risques démographiques et politiques qu'affrontent les systèmes par répartition »²⁵ et que ne peuvent connaître les régimes par capitalisation. Ces affirmations énoncées sans preuves laissent pour le moins dubitatif, sauf à supposer que des ressources supplémentaires jaillissent en dehors du système productif du seul fait de l'existence de fonds de pension. Si une telle génération spontanée du capital est possible, pourquoi les bulles financières finissent-elles toujours par éclater ? La Banque mondiale n'ignore pas cela et il faut donc admettre qu'elle suppose sans le dire que tous les habitants de la terre ne peuvent pas simultanément jouir des bienfaits de la capitalisation parce que, avant d'être distribuée, la rente financière doit être produite. Et si elle était distribuée à ceux qui la produisent, que resterait-il pour ceux qui ne vivent que de leur rente ? Plus réalistes, les fonds de pension anglais ont bien compris que le capital ne créait aucune valeur car ils viennent de mettre cartes sur table en réclamant le recul de l'âge de la retraite à 70 ans²⁶. Sans doute la faillite d'Enron aux Etats-Unis a-t-elle accéléré leur prise de conscience²⁷. De leur côté, les fonds de pension néerlandais sont sommés par l'Etat de prendre des mesures pour pouvoir honorer leurs engagements²⁸.

On ne peut que donner raison au Bureau international du travail qui, après beaucoup d'autres, attire l'attention sur le fait qu'un raisonnement individuel n'est pas transposable au plan collectif : « Or, au niveau collectif, c'est-à-dire de l'ensemble de l'économie, les choses ne fonctionnent pas de cette façon [...] Tout d'abord, la façon dont on perçoit un tel régime [par capitalisation] est erronée et ne résiste ni à l'examen des faits, ni à une analyse sérieuse. A moins de réduire les pensions en fonction des revenus du travail ou à moins de relever l'âge

²² . Beffa J.L., Boyer R., Touffut J.P. [1999], *Les relations salariales en France*, Note de la Fondation Saint-Simon, cité par Husson M. [2003], *op. cit.*, p. 51.

²³ . Nos calculs d'après Brutel C. [2001], « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars.

²⁴ . Holzmann R. [2000-a], « L'approche de la Banque mondiale quant à la réforme des pensions », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 13-42, ici tableau p. 27.

²⁵ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 24.

²⁶ . Langelier J.P. [2002], « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre.

²⁷ . Sur Enron et la faillite des fonds de pension organisés dans le cadre de la législation dite « 401 K », voir Sauviat C. [2002], « Etats-Unis, Enron : une énorme "défaillance de marché" », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 74, janvier.

²⁸ . Burg D. [2003], « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier.

de la retraite de manière significative, ce type de régime ne réduit aucunement la charge sur l'économie nationale et l'ensemble de la population que représente le soutien à apporter à une population vieillissante. Or la réduction des pensions ou le relèvement de l'âge de la retraite pourraient tout aussi bien avoir lieu dans le cadre d'un régime public de sécurité sociale financé par répartition. L'explication en est simple. Le niveau de vie des retraités ne peut être maintenu que sur la base des revenus réels des actifs, que ce transfert ait lieu par l'intermédiaire d'un mécanisme public ou de plans d'épargne-retraite basés sur le marché. Dans le premier cas, les taux de cotisations doivent être augmentés. Dans le second, les avoirs financiers accumulés par les retraités doivent être vendus aux cotisants afin que les retraités puissent disposer de l'argent nécessaire pour consommer. Dans les deux cas, les sommes impliquées (cotisations ou épargne obligatoire) sont équivalentes. Elles réagissent de la même façon à l'augmentation du pourcentage des retraités par rapport à la population active. »²⁹

Sans doute pour faciliter l'appropriation de la rente, la Banque mondiale juge nécessaire d'introduire la capitalisation à titre préventif : « Bien que le rapport de dépendance économique des personnes âgées actuellement enregistré dans de nombreux pays en développement n'exige peut-être pas une réaction immédiate, il donne l'occasion de procéder déjà à une révision de la politique des pensions »³⁰.

Quels sont les soubassements théoriques de la politique préconisée par la Banque mondiale ? « Le financement de régimes publics peut influencer l'épargne globale de manière négative ainsi que le développement des marchés des capitaux, qui tous deux peuvent à leur tour affecter la croissance économique. [...] Il existe des preuves empiriques selon lesquelles le développement des marchés financiers est étroitement lié à la croissance économique [...] »³¹ On peut s'étonner alors que la phase de libéralisation financière ait été justement celle où la croissance fut la plus lente depuis la seconde guerre mondiale, et que les pays à fort taux d'épargne (Japon, France) soient les pays en récession ou au bord de celle-ci pendant que le pays à épargne quasi nulle (Etats-Unis) faisait naguère figure d'exception en terme de croissance. Fondamentalement, la Banque mondiale se réfère à la théorie néo-classique de l'épargne qui fait de celle-ci la condition nécessaire et suffisante de l'investissement. « Le passage d'un système financé par répartition à un régime financé par capitalisation peut faire grimper le niveau du capital, et donc celui du futur rendement. »³² Or, non seulement Keynes³³ a démontré le contraire, mais toute l'expérience prouve que la décision d'investissement dépend d'autres facteurs que l'existence d'une épargne préalable. Les profits d'entreprises (qui constituent leur épargne) et les profits distribués (intérêts aux créanciers et dividendes aux actionnaires qui peuvent continuer d'épargner) ont eu beau augmenter considérablement au cours des deux dernières décennies, les investissements sont restés le plus souvent atones un peu partout dans les pays développés sauf aux Etats-Unis.

Souvent invoqué par les partisans d'un nivellement par le bas des systèmes de protection sociale dans le monde, l'argument selon lequel un haut niveau de protection sociale handicaperait la compétitivité des pays concernés n'est pas corroboré par l'expérience. Tout en étant favorable à la mondialisation, Paul de Grauwe a montré une corrélation positive entre

²⁹ . Gillion C. [2000], « Développement et réforme des régimes de retraites de la sécurité sociale : l'approche du Bureau international du travail », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 43-77, ici p. 57 et 74-75.

³⁰ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 17.

³¹ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 17 et 18.

³² . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 18. Dans une version plus récente du texte de Holzmann figurant sur Internet, la fin de la phrase est légèrement différente : « ... accroître le stock de capital et de la production à venir. » Holzmann R. [2000-b], « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », p. 5, [http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/\(attachmentweb\)/spdp009807french/\\$FILE/spdp009807french.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/(attachmentweb)/spdp009807french/$FILE/spdp009807french.pdf).

³³ . Keynes J.M. [1936], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969.

protection sociale et compétitivité, allant jusqu'à émettre l'hypothèse qu'une protection sociale élevée constituerait un avantage : « Un tel système permet aux travailleurs de se sentir moins à risque et leur donner l'impression d'appartenir au système. Un tel sentiment d'appartenance conduit à des sociétés stables avec un sens de cohésion fort. De plus, un système de Sécurité sociale performant peut conduire les personnes à prendre plus de risques pour initier une nouvelle activité ou un nouveau travail, sachant que l'échec éventuel ne les conduira pas à la pauvreté. En bref, un système performant de Sécurité sociale crée un "capital social" qui, *in fine*, est source d'amélioration de la productivité d'une nation. »³⁴

Le démenti apporté à la Banque mondiale par les faits est important mais il convient d'aller plus loin et de voir si le régime d'accumulation financière est compatible ou non avec le maintien des équilibres sociaux et la préparation de l'avenir par des investissements suffisants et judicieux. En d'autres termes, la financiarisation améliore-t-elle (ou s'oppose-t-elle à) la soutenabilité du développement³⁵ ? Le régime d'accumulation financière peut être défini comme celui qui tend à faire croître indéfiniment le taux de croissance de la rente financière. Si cette progression est plus rapide que celle du produit global, cela implique nécessairement une modification de la répartition préjudiciable à la soutenabilité puisque les salaires et les investissements augmentent nécessairement moins vite que le produit global.

En appelant :

π le taux de variation de la rente financière,

p celui de la productivité horaire,

t celui du temps de travail individuel,

n celui du nombre d'emplois,

w celui des salaires,

i celui des investissements,

et les mêmes notations surmontées d'une astérisque pour les parts de chacune de ces variables dans le revenu global,

$$\pi\pi^* = (1+p)(1+t)(1+n) - ww^* - ii^* - 1.$$

Pour un taux de croissance de la productivité horaire du travail donné, le taux de croissance de la rente financière pondéré par la part de la rente financière dans le produit global est d'autant plus élevé que le temps de travail augmente, que l'emploi augmente et que la croissance des salaires et celle des investissements pondérées par la part respective de ceux-ci sont faibles.³⁶

La maximisation de la rente financière est donc incompatible avec une perspective de soutenabilité qui exigerait que toute la population bénéficie équitablement de la croissance de la production et que des investissements croissants soient consacrés à améliorer les procédés techniques pour les générations à venir³⁷.

³⁴ . Grauwe P. de [2002], « Globalisation et Sécurité sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2, tome XLI, reproduit in *Problèmes économiques*, n° 2801-2802, 19-26 mars 2003, sous le titre « La mondialisation met-elle en péril la Sécurité sociale ? ».

³⁵ . « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Brundtland G.H. [1987], Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve, p. 51. Cette définition englobe les deux aspects de la soutenabilité : social et écologique ; voir Harribey J.M. [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan ; Harribey J.M. [1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica ; et Harribey J.M. [2004], *La démenche sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2^e éd.

³⁶ . Pour les démonstrations complètes, voir Harribey J.M. [2003-a], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M. et Löwy M. (coordinateurs) [2003], *Capital contre nature*, Paris, PUF, Actuel Marx, p. 109-121.

³⁷ . Voir Harribey J.M. [2001], « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Delaunay J.C., *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, p. 67-111.

Ce processus de financiarisation qui consacre la « propriété lucrative » est en tout point opposé à la dynamique de la « socialisation du salaire » dont parle Bernard Friot³⁸.

Peu important pour la Banque mondiale les faits et la théorie puisque l'objectif prime sur la raison : « Même si le volume de l'épargne ne s'en trouve pas affecté, une couverture complète assortie de taux de remplacement élevés dans le cadre d'un système financé par répartition réduit le besoin d'instruments d'épargne vieillesse supplémentaires et peut freiner l'apparition de fonds de pension et autres institutions financières similaires du marché financier, ce qui retarde le développement d'un marché financier sophistiqué. »³⁹

Les retraites par répartition ne peuvent donc résister à l'argument d'autorité suivant : « Le passage complet à un régime financé par capitalisation résout, en principe, toutes les questions de motivation et la plupart des questions de répartition. Il résout aussi celles relatives à l'épargne, à l'équité entre les générations et à la formation de marchés de capitaux, auxquelles la réforme axée sur le financement par répartition ne peut répondre [...] »⁴⁰. Sommes-nous toujours en présence d'une discussion économique théorique ou bien dans une démarche purement apologétique ? La réponse est donnée par la Banque mondiale en commentant les réformes introduites dans les ex-pays socialistes, et, notons-le, cette réponse a une plus grande clarté que celle qui a dominé le débat sur la réforme des retraites en France en 2003 : « La modélisation indique que, pour la plupart des pays étudiés jusqu'à présent (Lettonie, Hongrie, Pologne, Croatie et Mongolie), quelques réformes appréciables du système par répartition, comme le recul de l'âge de la retraite, suffisent après une décennie de transition progressive à libérer l'espace nécessaire à l'instauration d'un pilier de bonne taille financé par capitalisation. »⁴¹.

Ce souci de la pédagogie de la transition est fréquemment évoqué par les économistes des institutions internationales. Ainsi, l'OCDE dispose t-elle d'une sorte de memento de l'ajustement structurel contenant moult recommandations aux gouvernements pour réussir à imposer aux populations cette politique : « Un gouvernement peut difficilement stabiliser contre la volonté de l'opinion publique dans son ensemble. Il doit se ménager le soutien d'une partie de l'opinion, au besoin en pénalisant davantage certains groupes [...] Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la *quantité* de service, quitte à ce que la *qualité* baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »⁴²

Pourquoi tant d'insistance de la part des institutions internationales et des gouvernements à réduire la part de la protection sociale couverte par la collectivité ? Ricardo aurait sans doute pu répondre qu'il s'agissait certainement d'une affaire de répartition.

³⁸ . Friot B. [1998], *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute ; Friot B. [1999], *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute ; Friot B. [2001], « Le salaire universel », *Ecorev, Revue d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 29-33.

³⁹ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 18.

⁴⁰ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 23.

⁴¹ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 27-28.

⁴² . Morisson C. [1996], « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique*, n° 13, Centre de développement de l'OCDE., p. 17 et 30.

3. La protection sociale : une question de répartition

Deux questions reviennent de manière récurrente dans la discussion sur les réformes à apporter à la protection sociale et notamment aux systèmes de retraites. L'une ne pose pas trop de difficultés pour l'explicitier : elle concerne le niveau de ressources nécessaire pour couvrir le vieillissement démographique et les changements de la demande sociale. L'autre est plus délicate car elle implique la répartition de ces ressources.

Le premier problème se pose ainsi : parallèlement à la modification de la composition par âges de la population, l'économie se transforme elle aussi ; il convient donc de mettre en comparaison l'évolution du taux de dépendance économique de la population inactive à l'égard de la population active et l'évolution du revenu par habitant. En d'autres termes, le vieillissement démographique est globalement supportable à condition que le taux de croissance de la production par habitant soit supérieur à celui de la population, c'est-à-dire que le PIB par habitant augmente. Comme la production peut augmenter en raison de trois causes fondamentales, la productivité horaire du travail⁴³, le temps de travail individuel et le volume d'emploi, la condition précédente peut être synthétisée de la manière suivante : le produit des coefficients de ces trois variations doit être supérieur au coefficient de variation de la population.

En appelant :

y le taux de variation de la production,

p celui de la productivité horaire,

t celui du temps de travail individuel,

n celui du nombre d'emplois,

h celui de la population,

on doit avoir : $(1 + p)(1 + t)(1 + n) \geq (1 + h) \Leftrightarrow (1 + y) \geq (1 + h) \Leftrightarrow y \geq h$.

Si cette condition est remplie, le vieillissement démographique n'est pas un problème économique puisque la charge pesant sur les actifs s'allège au lieu de s'alourdir. Pour reprendre l'exemple français, si le taux de dépendance économique s'accroît en moyenne de 0,56% par an au cours des quatre prochaines décennies, la probabilité pour que la progression du PIB par habitant soit supérieure à ce taux est très grande.

Mais le problème le plus discuté est ailleurs. Il est d'autant plus important à mettre en lumière qu'il est susceptible, si l'on n'y prend pas garde, de remettre en cause la conclusion précédente. L'économiste et démographe Didier Blanchet l'exprime ainsi : « L'essentiel du vieillissement est ainsi inévitable et le problème est plutôt de bien mesurer ses conséquences réelles pour les systèmes de retraite. Sur cette question, un élément de confusion possible concerne la prise en compte des progrès de productivité. Cette dernière peut s'accroître très sensiblement sur une quarantaine d'années : l'influence des variables démographiques s'en trouverait-elle réduite fortement pour autant ? Il existe deux façons d'envisager l'impact des progrès de productivité : l'une donne l'impression de résoudre totalement le problème des retraites, mais elle est erronée ; l'autre est correcte mais de portée plus limitée. Le raisonnement erroné est le suivant : le vieillissement va certes doubler la charge pesant sur chaque actif, mais si la productivité de chaque actif est multipliée par deux en quarante ans, ce qui est une hypothèse très raisonnable, alors ces actifs devraient être capables d'assurer les mêmes retraites à des retraités deux fois plus nombreux sans qu'il y ait à augmenter leur taux de cotisation. Cette « solution » au problème des retraites n'est qu'en trompe-l'œil. Le problème n'est pas de garantir aux retraités de 2040 le même niveau de vie absolu qu'aux

⁴³ . Nous intégrons dans la productivité horaire les causes de l'augmentation de celle-ci, à savoir l'amélioration des connaissances, des techniques et de l'organisation du travail, ou encore l'intensification du travail.

retraités d'aujourd'hui. Cet objectif est facile à atteindre mais il est insuffisant : l'efficacité des systèmes de retraite doit plutôt se mesurer en termes de pouvoir d'achat relatif des retraités, c'est-à-dire de rapport entre la retraite moyenne et le revenu net moyen des actifs. Par rapport à ce deuxième objectif, les progrès de productivité redeviennent neutres. A âge de la retraite, taux de chômage et taux d'activité donnés, l'évolution démographique implique bien de s'inscrire entre l'un ou l'autre des deux extrêmes suivants, qui sont totalement indépendants des hypothèses de productivité : - soit une division par deux du niveau de vie relatif des retraités sur les quarante ans à venir ; - soit le maintien strict de ce niveau de vie relatif, mais qu'il faudrait payer par une hausse d'à peu près deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs. D'un peu plus de 12% du PIB consacrés aux retraites, on passerait à environ 20% affectés au même poste, d'ici 2040. »⁴⁴

En résumé, quels que soient les gains de productivité et donc la croissance économique qui en résulte, ils n'enlèvent en rien la nécessité de procéder à une modification de la répartition interne à la masse salariale dès lors que l'on prend en charge un plus grand nombre de retraités et que l'on choisit de leur assurer une progression de leur niveau de vie parallèle à celle du niveau de vie des actifs. Ce point est exact comme nous allons le voir ensuite.

Prenons l'exemple de la situation française. En 2000, que nous prenons pour la date 1, la production de 100 est répartie approximativement en 40 de profits et 60 de masse salariale dont 12 de retraites (soit respectivement 80% et 20% de la masse salariale entre salaires⁴⁵ et retraites). On prévoit qu'à la date 2 en 2040, les retraites nécessiteront 18,26% du revenu global. Faisons l'hypothèse que le revenu global double (ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,75%) et que le partage masse salariale et profits reste stable autour de 60%/40%. Alors, la masse salariale de 120 se répartira entre 83,48 de salaires directs et 36,52 de retraites, soit un partage de ladite masse de 69,57%/30,43%. On voit donc que le doublement du revenu global n'empêche pas cette nouvelle répartition interne à la masse salariale de s'opérer. Pour prendre une hypothèse inverse extrême, si la production reste stable entre les dates 1 et 2, la même modification interne à la masse salariale intervient. Les gains de productivité et la croissance économique sont donc « neutres » au regard de cette répartition interne à la masse salariale. La raison en est qu'il y a obligatoirement un transfert interne à la masse salariale dès l'instant où les proportions respectives d'actifs et de retraités se modifient et où l'on fait le choix politique de maintenir le niveau de vie relatif des uns par rapport aux autres. Le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites ne dépend pas de la variation du revenu global mais seulement des variables démographiques et de l'évolution du taux de remplacement.⁴⁶

En appelant :

b le rapport du montant de la retraite moyenne/salaire moyen qui correspond au taux de remplacement,

d le rapport démographique du nombre d'inactifs retraités/nombre d'actifs salariés,

le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites entre deux dates 1 et 2 est égal à $(1 + b_1 d_1) / (1 + b_1 d_2)$.

Mais la baisse de la part des salaires dans la masse salariale et la hausse concomitante de la part des retraites n'implique nullement une détérioration mécanique du niveau de vie absolu des uns ni des autres. Dans le premier exemple ci-dessus où la richesse globale double en 40 ans, sous les hypothèses d'un taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passant de 0,4 à 0,7 et d'un taux de remplacement stable, les salaires progressent de 48 à 83,48, ce qui, pour une population active stable, correspond à une croissance de 74% du

⁴⁴ . Blanchet D. [2002], « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre.

⁴⁵ . En réalité salaires + ensemble des cotisations sociales sauf les cotisations vieillesse.

⁴⁶ . Voir annexe 2.

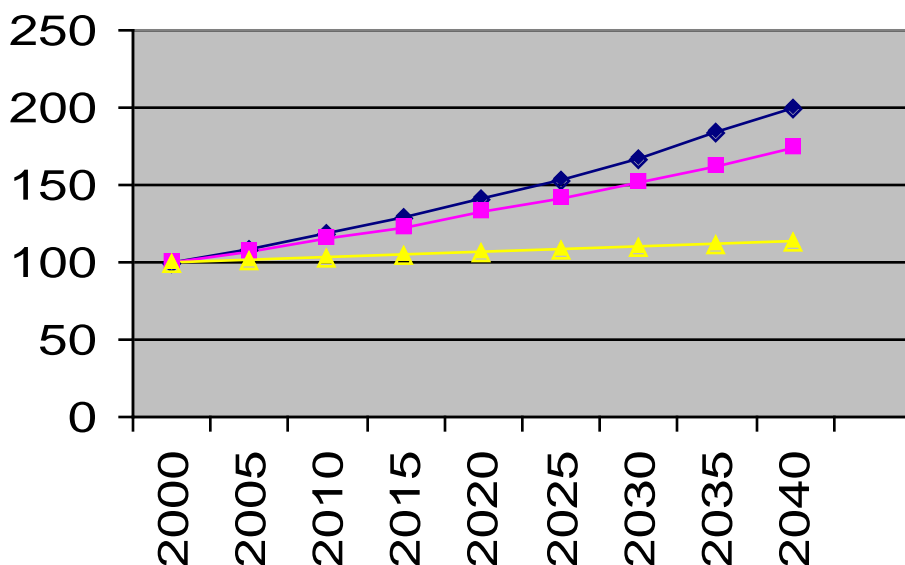
pouvoir d'achat individuel en 40 ans, soit 1,39% par an, et le pouvoir d'achat de la retraite moyenne progressant lui aussi de 1,39% par an (graphiques 1).

Graphiques 1

Progressions absolue et relative des salaires et des retraites

Hypothèses A

- la production double en 40 ans (+1,75% par an), base 100 en 2000
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante
- le taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passe de 0,4 à 0,7 en 40 ans

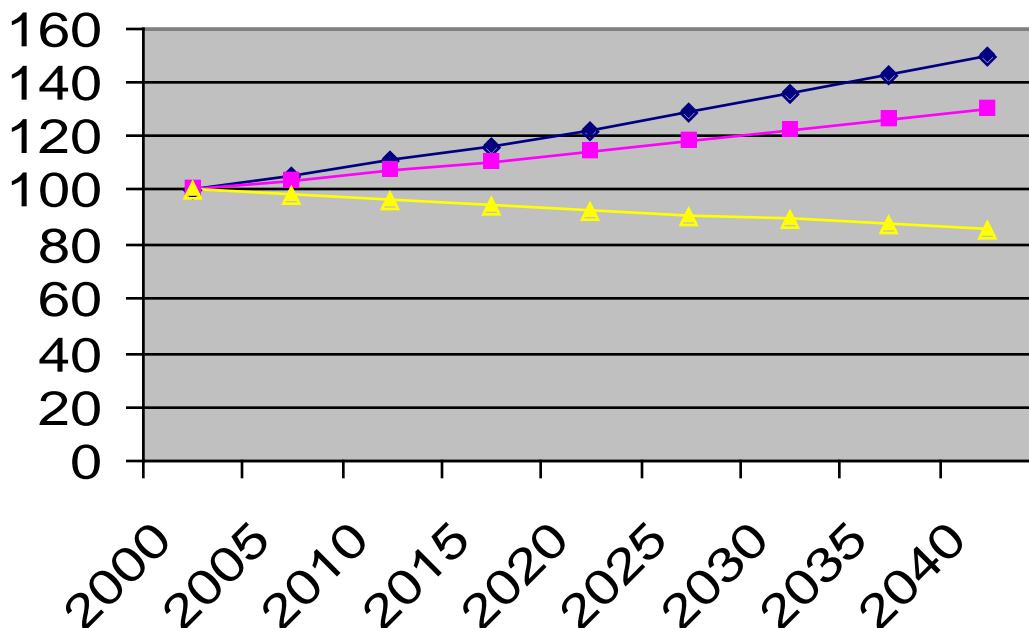


Courbe du haut : croissance de la valeur ajoutée et progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (doublement en 40 ans) ; dès lors, la progression des retraites individuelles ne peut dépasser 14% en 40 ans (+0,33% par an au lieu de 1,75% par an pour les salariés) : courbe du bas.

Courbe du milieu ; progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+74% en 40 ans, soit 1,39% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant.

Hypothèses B

- la production augmente de 50% en 40 ans (+1% par an), base 100 en 2000
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante
- le taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passe de 0,4 à 0,7 en 40 ans



Courbe du haut : progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (+50% en 40 ans) ; dès lors, les retraites individuelles diminuent de 14,3% en 40 ans (-0,35% par an au lieu de +1% par an pour les salariés) : courbe du bas

Courbe du milieu: progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+30% en 40 ans, soit +0,67% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant.

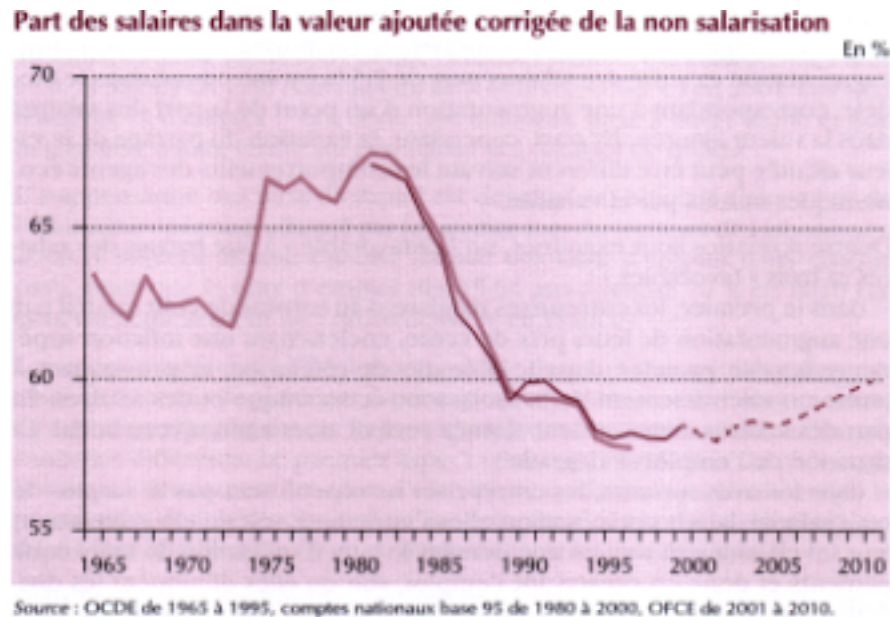
Dans l'hypothèse où le rapport des forces travail/capital ne change pas, les gains de productivité ne peuvent être récupérés en totalité sous forme de gains de pouvoir d'achat ou de réduction du temps de travail par les salariés⁴⁷. C'est le résultat de la modification de la répartition interne à la masse salariale. Mais on établit ainsi que la diminution relative des salaires au sein de la masse salariale n'équivaut pas à une baisse du niveau absolu. Ce n'est que dans le cas où les gains de croissance seraient trop faibles que cette baisse absolue interviendrait.⁴⁸

Un autre élément doit être pris en compte, d'autant plus que, en réalité, il intervient en amont de celui qui vient d'être examiné. On a raisonné jusqu'ici comme si la frontière entre masse salariale et profits restait figée au niveau actuel. Or on sait que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé d'environ dix points depuis vingt ans dans de nombreux pays de l'OCDE (graphique 2).

⁴⁷ . On a supposé dans l'exemple que la part des gains de productivité affectée aux salariés actifs l'a été en totalité sous forme de hausse des salaires mais une modulation entre hausse des salaires et réduction du temps de travail est possible jusqu'à hauteur de 1,39% par an en équivalent hausse de salaires.

⁴⁸ . Dans la situation de la France, ce taux de croissance minimal devrait être selon nos calculs d'environ 15% en 40 ans, soit 0,35% par an en moyenne ; voir Harribey J.M. [2002], « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », Forum Social Européen de Florence, 7 novembre, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>.

Graphique 2



Source : Conseil d'orientation des retraites [2002], *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats*, Paris, La Documentation française, p. 117.

L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais l'on voit bien que cette répartition primaire entre travail et capital a une influence non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux salariés et aux retraités, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

En appelant :

X le montant global des salaires des actifs, déduction faite des cotisations vieillesse,
 a la part de la masse salariale (cotisations sociales comprises) dans le revenu national,

P la productivité horaire,

N le nombre d'emplois,

T la durée individuelle du travail,

la variation des salaires (variation globale et variation individuelle si la population active reste stable) et la variation de la retraite moyenne (car on suppose que celle-ci est égale à la variation du salaire moyen) sont données par : $\frac{X_2}{X_1} = \frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$.

La répartition de la valeur ajoutée est donc au centre de la question du financement des retraites, et cela quel que soit le système de retraites en vigueur. A ce propos, il convient de savoir si le niveau de la part de la masse salariale peut être considéré comme satisfaisant. Les économistes qui pensent impossible de relever ce niveau invoquent le fait que la baisse enclenchée depuis les années 1980 n'a fait que compenser la hausse qui était intervenue dans la période précédente à cause de la poussée inflationniste des prix et des salaires⁴⁹. Or ce diagnostic est contestable parce que la baisse de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée qui s'est produite depuis les années 1980, de l'ordre de 10 points de PIB, est presque le double de la montée qui avait eu lieu auparavant au cours de la décennie 1970 par rapport au niveau atteint dans la décennie 1960. De la fin de la seconde guerre mondiale à la fin des années 1960, le mouvement de salarisation de la population active et l'entrée de plus en plus

⁴⁹ . Voir Piketty T. [2003], « Les riches peuvent-ils payer les retraites ? », *Le Monde*, 11 juin ; et Le Boucher E. [2003], « Social : le sentiment du "toujours moins" », *Le Monde*, 29 et 30 juin.

massive des femmes dans l'emploi salarié expliquent largement et normalement la montée de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, l'épisode inflationniste postérieur n'ayant été que temporaire et, somme toute, secondaire.

Il en résulte pour notre propos ici que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité du système de retraites par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est plus ou moins favorable aux travailleurs. Les « dilemmes intergénérationnels »⁵⁰ entre salariés et retraités ne se poseraient dans l'avenir que si, en amont, le conflit travail/capital tournait au désavantage du travail. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France en est à ce sujet révélatrice : l'allongement de la durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein vise moins à augmenter la durée effective et le taux d'activité de la population – ce qui est impossible tant que le nombre d'emplois ne progresse pas et que subsiste donc un chômage de masse – qu'à diminuer le taux de remplacement, la masse salariale considérée désormais comme immuable dans le temps malgré l'accroissement de la richesse globale devant être partagée entre les salariés et les retraités plus nombreux.

Précisons que l'utilisation équitable des gains de productivité futurs et le rétablissement d'une meilleure part de la masse salariale dans la valeur ajoutée n'exigent pas une hausse de la productivité sans égard pour d'autres contraintes de nature sociale ou écologique. Les gains de productivité sont acceptables s'ils se réalisent sans augmenter l'intensité du travail et sans accroître la pression sur l'environnement naturel, et dès lors il s'agit de les répartir équitablement. Si les gains de productivité n'étaient pas possibles ou pas souhaitables dans l'avenir à cause des contraintes précédentes, ni la capitalisation, ni le regain de natalité ne seraient des solutions au vieillissement de la population.⁵¹

Enfin, la répartition de la valeur ajoutée n'est pas seulement une question interne aux pays développés. En effet, la libre circulation des capitaux donne la possibilité à leurs détenteurs de profiter de la mondialisation pour valoriser leurs avoirs dans des zones où les taux de rentabilité sont meilleurs grâce à une main d'œuvre bon marché. Cette stratégie est ainsi théorisée : « La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. »⁵². Cette interprétation fait écho au propos plus trivial : « Il faut faire payer nos retraites par les Chinois. »⁵³.

La mondialisation capitaliste peut donc être analysée comme la phase actuelle de l'impérialisme dont l'échange inégal⁵⁴ est une forme particulièrement importante quoiqu'invisible. Les gains de productivité mesurés au sein des pays développés, sur lesquels on peut tabler pour le financement futur de la protection sociale, ont pour origine dans une

⁵⁰. Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003], « L'illusoire taxation du capital », *Libération*, 12 juin.

⁵¹. A cet égard, l'argumentation défendue par Godet M. [2003], « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier, est très contestable : un nouveau baby-boom ne peut être une réponse au problème créé par l'allongement de l'espérance de vie car, pour que cela soit vrai, il faudrait que, de génération en génération, le baby-boom connaisse une ampleur croissante, réengageant l'humanité dans une croissance démographique exponentielle.

⁵². Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001], « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.

⁵³. Boulard J.C. [1998], « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre.

⁵⁴. Emmanuel A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.

large mesure le savoir-faire et les techniques de ces pays. Mais la productivité est calculée avec une production évaluée monétairement par le biais des prix puisqu'il y a beaucoup de produits à additionner. Or les prix à l'échelle internationale ne reflètent pas les contenus en travail à cause d'écart de salaires souvent supérieurs aux écarts de productivité. Donc, ces gains de productivité mesurés au centre de l'économie-monde incorporent une part de valeur engendrée par la force de travail des pays de la périphérie capitaliste⁵⁵. On comprend que la protection sociale soit au cœur des rapports de forces sociaux noués sur le plan international.

Conclusion

L'analyse de la mondialisation du capitalisme doit être replacée dans une vision plus large des rapports sociaux et de leur reproduction. La période contemporaine est marquée par une accélération du processus de financiarisation de l'économie et de la société qui s'accompagne d'une précarisation du salariat, d'une flexibilité accrue des conditions générales de travail, aussi bien dans les pays du Nord que du Sud, et enfin d'une remise en cause des régulations collectives dont les services publics et la protection sociale sont des éléments essentiels. La liberté absolue de circuler pour les capitaux et les restructurations industrielles et financières qui s'ensuivent sont les symptômes d'une concurrence accrue pour capter la valeur créée dans le monde.

Deux problèmes apparaissent alors. Le premier est que l'accumulation financière peut se révéler être un frein à une poursuite du développement, alors que paradoxalement elle représente une tentative de s'en approprier la meilleure part. Le deuxième est que l'accumulation du capital selon la logique de la rentabilité entre en conflit avec un développement humain qui serait soutenable à long terme. En effet, les conditions de la poursuite du développement et du progrès social résident aujourd'hui dans la maîtrise et la mise en œuvre des connaissances et des biens publics générateurs d'externalités positives, dont l'appropriation privée ne pourrait déboucher que sur l'approfondissement des inégalités et sur l'exclusion quasi définitive d'une majorité d'êtres humains. A cet égard, l'éducation, la culture et l'ensemble de la protection sociale doivent être considérés comme des biens inaliénables. Dans une vision étroitement utilitariste, la pensée économique dominante a jeté le discrédit sur les services publics et la protection sociale considérés comme improductifs, sources de gaspillages et d'inefficacité. Le paradoxe est qu'elle justifie aussitôt leur accaparement par les entreprises multinationales. La preuve est donc faite que *non marchand* n'est pas synonyme d'*inutile*. Le secteur non marchand produit des valeurs d'usage mais pas de valeur pour l'accumulation du capital⁵⁶. Tel est son défaut rédhibitoire aux yeux de ceux qui pensent que la marchandisation infinie est l'horizon de l'humanité. Telle est sa qualité principale dans une perspective de solidarité et de justice : au fur et à mesure du progrès des gains de productivité, il est parfaitement concevable que la part des besoins sociaux couverts par la collectivité grossisse dans le PIB tandis que celle des besoins satisfaits individuellement diminue.

⁵⁵ . Harribey J.M. [2001], *op. cit.*

⁵⁶ . Harribey J.M [2003-b], « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique », Séminaire MATISSE-Hétérodoxies, Université Paris I, 24 octobre, reproduit dans *Documents de travail*, n°91, Université Bordeaux IV, CED.

Bibliographie

Abramovici G. [2004], « La protection sociale en Europe », *Eurostat, Statistiques en bref*, « Populations et conditions sociales », Thème 3, n° 6.

Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001], « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.

AITEC, Agir ici, CRID [2002], *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002* « Le financement du développement durable », *Archimède & Léonard*, Hors-série n° 16, été.

Assidon E. [2000], « FMI-Banque mondiale : la fin du consensus théorique », *L'économie politique*, n° 5, 1^{er} trimestre, p. 40-53.

Azoulay G. [2002], *Les théories du développement, Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Banque mondiale [1997], *Rapport sur le développement dans le monde 1997, L'Etat dans un monde en mutation*, Washington, D.C., Oxford University Press.

Beffa J.L., Boyer R., Touffut J.P. [1999], *Les relations salariales en France*, Note de la Fondation Saint-Simon.

Blanchet D. [2002], « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre.

Boulard J.C. [1998], « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre.

Brundtland G.H. [1987], *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve.

Brutel C. [2001], « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars.

Burg D. [2003], « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier.

Camdessus M. [2000-a], Entretien, *Sud-Ouest*, 27 mai.

[2000-b], Entretien, *Sud-Ouest*, 17 octobre.

Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F. [2002], « Processus participatifs et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ? », *L'économie politique*, n° 16, 4^e trimestre, p. 32-54.

Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003], « L'illusoire taxation du capital », *Libération*, 12 juin.

Concialdi P. [1999], « Pour une économie politique de la protection sociale », *Revue de l'IRES*, n° 30, 2, <http://www.ires-fr.org/files/publications/revue/r30/chap7.pdf>.

Conseil d'orientation des retraites [2002], *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats*, Paris, La Documentation française.

Duménil G., Lévy D. [2003], *Economie marxiste du capitalisme*, Paris, La Découverte, Repères.

Emmanuel A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes ans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.

Fondation Copernic (Chanu P.Y, Khalfa, coord.) [2002], *Les retraites au péril du libéralisme*, Paris, Sylepse, 3^e éd.

Friot B. [1998], *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute.

[1999], *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute.

[2001], « Le salaire universel », *Ecorev, Revue d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 29-33.

Gabas J.J., Hugon P. [2001], « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale », *L'économie politique*, n° 12, 4^e trimestre, p. 19-31.

Gabas J.J., Hugon P., Le Roy E., Lille F., Marty C., Verschave F.X., Vinokur A. [2001], *Biens publics à l'échelle mondiale*, Bruxelles, Ed. Colophon.

Gillion C. [2000], « Développement et réforme des régimes de retraites de la sécurité sociale : l'approche du Bureau international du travail », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 43-77.

Godet M. [2003], « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier.

Grauwe P. de [2002], « Globalisation et Sécurité sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2, tome XLI, reproduit in *Problèmes économiques*, n° 2801-2802, 19-26 mars 2003, sous le titre « La mondialisation met-elle en péril la Sécurité sociale ? ».

Harribey J.M. [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.

[1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.

[2001], « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Delaunay J.C., *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, p. 67-111.

[2002], « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », Forum Social Européen de Florence, 7 novembre, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>.

[2003-a], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M. et Löwy M. (coordinateurs) [2003], *Capital contre nature*, Paris, PUF, Actuel Marx, p. 109-121.

[2003-b] , « Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique », Séminaire MATISSE-Hétérodoxies, Université Paris I, 24 octobre, reproduit dans *Documents de travail*, n°91, Université Bordeaux IV, CED.

[2004], *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2^e éd.

Holzmann R. [1988], *Reforming Public Pensions*, Paris, OCDE.

[2000-a], « L'approche de la Banque mondiale quant à la réforme des pensions », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 13-42.

[2000-b], « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », [http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/\(attachmentweb\)/spdp009807french/\\$FILE/spdp009807french.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/(attachmentweb)/spdp009807french/$FILE/spdp009807french.pdf).

Husson M. [2003], *Les casseurs de l'Etat social, Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte.

Keynes J.M. [1936], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969.

Köhler H. [2002], Entretien, *Le Monde*, 23 janvier.

Langellier J.P. [2002], « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre.

Le Boucher E. [2003], « Social : le sentiment du "toujours moins" », *Le Monde*, 29 et 30 juin.

Lille F., Verschave F.X. [2003], *On peut changer le monde, à la recherche des biens publics mondiaux*, Paris, La Découverte.

Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997], « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », International Monetary Fund, Occasional Paper n° 153.

Morrisson C. [1996], « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique*, n° 13, Centre de développement de l'OCDE.

Piketty T. [2003], « Les riches peuvent-ils payer les retraites ? », *Le Monde*, 11 juin.

PNUD [1999], *Rapport mondial sur le développement humain 1999*, Bruxelles, De Boeck.

Polanyi K. [1983], *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard.

Reich R. [1993], *L'économie mondialisée*, Paris, Dunod.

Salama P., Atelier 2 : « Les financements privés internationaux », in AITEC, Agir ici, CRID [2002], *Actes du séminaire des 14 et 15 février 2002 « Le financement du développement durable »*, Archimède & Léonard, Hors-série n° 16, été.

Sauviat C. [2002], « Etats-Unis, Enron : une énorme "défaillance de marché" », *Chronique internationale de l'IREES*, n° 74, janvier.

Stiglitz J.E. [2002], *La grande illusion*, Paris, Fayard.

Williamson J. [1989], « What Washington means by policy reform », in *Latin American Adjustment : How much has happened ?*, Washington, Institut of International Economics.

World Bank [1994], « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5^o volume, n^o 4, août-octobre.